

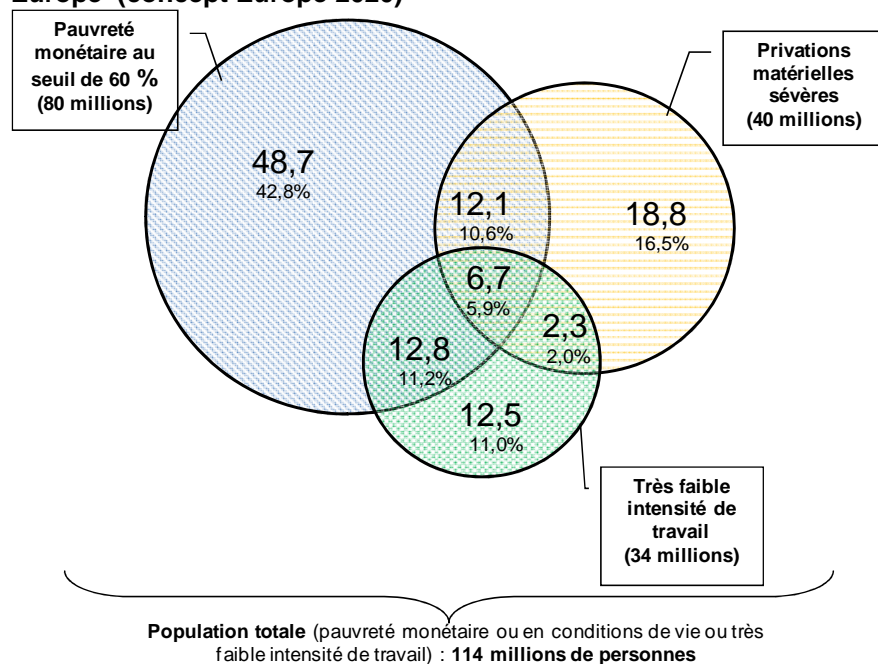
## L'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et en Europe

En juin 2010, le Conseil européen a adopté une nouvelle stratégie, Europe 2020, « pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive ». L'indicateur agrégé servant à suivre l'objectif européen de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale regroupe les personnes concernées par au moins une des trois dimensions suivantes : la pauvreté monétaire relative (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) ; les privations matérielles sévères (4 privations parmi une liste de 9 items) ; la très faible intensité du travail au sein du ménage (20 % de travail annuel).

Sur cette triple base, 114 millions de citoyens européens étaient confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale (au moins un des trois indicateurs) à la fin de la précédente décennie. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le Conseil européen a défini un objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de 20 millions de personnes (soit 16 %). Cet objectif est décliné en 27 objectifs nationaux de réduction.

Parmi les 114 millions d'Européens touchés par l'une de ces formes d'exclusion sociale ou de pauvreté, près de 7 millions d'entre eux cumulent les trois formes.

### Répartition des 114 millions de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en Europe (concept Europe 2020)

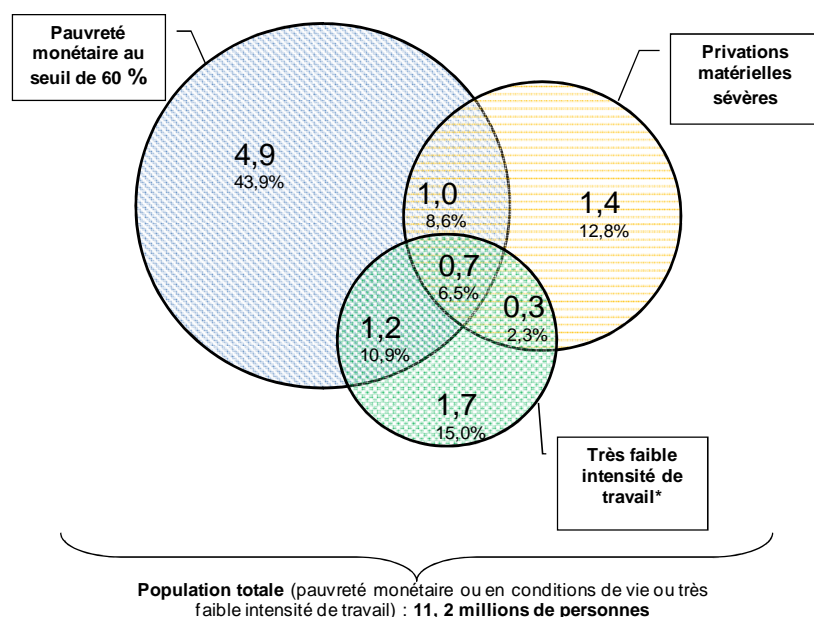


Sources : EU-SILC (2009) – année de référence pour les revenus et l'intensité de travail 2008.

En France, la population confrontée à la pauvreté et à l'exclusion sociale représente 11,2 millions de personnes (répondant à au moins un des trois critères), et celle au sens restreint (cumul des trois critères) s'élève à 700 000. La contribution de la France à l'objectif européen est de réduire de 1,6 million le nombre des personnes concernées par l'un ou l'autre des trois critères entre 2007 et 2012. Dans sa contribution à l'examen du rapport du gouvernement sur l'objectif national de réduction de la pauvreté, l'ONPES avait indiqué que cette ambition avait peu de chances de se réaliser. En toute hypothèse, l'engagement français dans le cadre européen était annoncé comme devant faire l'objet d'une réévaluation après 2012<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sources : « Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans », Rapport au Parlement, Octobre 2011.

## Répartition des 11,2 millions de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en France (concept Europe 2020)



Champ pour la France : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires et touchées par l'un des 3 critères (niveau individuel).

Sources : INSEE, enquêtes SRCV-SILC 2009.

(\*) Cet indicateur tel que calculé par Eurostat se restreint aux personnes d'âge actif (hors étudiants) de 18 à 59 ans.

En France, on observe une très forte concentration de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur certaines populations, en particulier les hommes seuls, les femmes seules avec enfants, les jeunes de moins de 25 ans et les personnes les moins diplômées. Ce constat est particulièrement fort pour les personnes qui cumulent les trois critères retenus par l'Union européenne. L'exemple des femmes seules avec enfants est de ce point de vue éclairant : si elles ne représentent que 5 % de la population, elles sont deux fois plus nombreuses (10,3 %) au sein de la population pauvre au sens large, et trois fois plus nombreuses parmi celle qui cumulent les trois critères retenus.

La très faible intensité d'emploi constitue un facteur explicatif important des difficultés des ménages les plus exposés à la pauvreté. C'est notamment le cas pour les personnes faiblement (ou non) diplômées qui représentent 50 % de la population totale et 62 % des foyers où l'intensité de travail est très faible.

L'objectif européen de la France, soit une réduction entre 2007 et 2012<sup>2</sup> de 1,6 millions de personnes connaissant au moins une des situations de pauvreté monétaire, en privations matérielles sévères et en très faible intensité d'emploi dans le ménage, semble difficile à atteindre. En effet sur la base des évolutions observées entre 2007 et 2009, la population augmenterait pour ce qui est des deux derniers indicateurs.

### Tendances et objectifs des indicateurs de référence de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté (Variation moyenne annuelle en %)

Indicateurs	2007/2009	Objectif gouvernemental (en moyenne annuelle) 2007/2012
Taux de pauvreté relative	0	-3
Proportion de personnes avec difficultés de vie	+1	-3
Proportion de personnes appartenant à un ménage où aucun adulte ne travaille(*)	+2,5	-2

(\*) Les indicateurs nationaux et européens renvoient à des définitions légèrement différentes mais évoluent dans le même sens.

Note de lecture : Les écarts sont donnés en variation moyenne annuelle, pour être comparable aux objectifs.

Sources : Annexes du rapport du gouvernement au Parlement sur l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté.

<sup>2</sup> L'objectif européen est fixé sur la période 2010-2020. La France s'est fixé un objectif portant sur la période de l'actuelle mandature 2007-2012.

**Structure de la population confrontée à la pauvreté et à l'exclusion en France en 2009 (au sens des indicateurs Europe 2020)**

en %	Ensemble de la population (pauvre ou non)	Au moins un des 3 critères (conception large) <sup>(1)</sup>	Cumul des 3 critères (conception restreinte) <sup>(2)</sup>	Faible intensité de travail	Pauvreté monétaire (60% de la médiane)	Privations sévères
<b>Répartition par sexe</b>						
Hommes	48,4	45,3	51,4	45,1	45,0	45,6
Femmes	51,6	54,8	48,6	54,9	55,0	54,4
<b>Répartition par âge</b>						
Moins de 18 ans	20,4	23,3	27,1	20,4	26,6	22,9
18-29 ans	15,1	19,0	24,1	17,9	21,3	20,9
30-44 ans	20,0	17,0	18,7	16,4	16,7	20,1
45-54 ans	13,3	12,3	18,8	14,5	11,5	14,7
55-65 ans	13,6	16,8	11,3	30,7	9,6	11,3
65 ans et plus	17,6	11,6	0,0	0,0	14,3	10,1
<b>Répartition par niveau de diplôme</b>						
Aucun (ou CEP, brevet, BEPC)	49,7	63,5	74,9	61,7	67,5	64,5
CAP, BEP	19,1	18,5	15,6	19,2	16,7	18,9
Bac à bac + 2	20,9	13,4	6,4	13,7	11,5	12,7
Supérieur à bac +2	10,3	4,6	3,1	5,4	4,4	3,9
<b>Répartition selon le type de ménage</b>						
Couple	71,9	54,6	28,5	50,3	54,7	40,3
Homme sans conjoint (seul ou avec enfant(s))	9,7	14,3	24,9	17,7	13,5	18,1
Femme seule sans enfant	8,9	11,6	8,5	8,7	11,7	13,6
Femme seule avec enfant(s)	5,1	10,5	17,9	13,0	11,0	14,3
Ménages complexes <sup>(*)</sup>	4,4	9,0	20,2	10,3	9,1	13,7
<b>Part dans la population totale</b>	<b>100,0</b>	<b>18,4</b>	<b>1,2</b>	<b>6,4<sup>(3)</sup></b>	<b>12,9</b>	<b>5,6</b>

**Champ** : France métropolitaine ; **Sources** : INSEE, enquêtes SRCV-SILC 2009.

<sup>(1)</sup> être touché par la pauvreté monétaire (seuil 60 %) ou par la privation matérielle sévère (4 privations sur 9) ou par une très faible intensité de travail. Ces conditions ne sont pas exclusives.

<sup>(2)</sup> être touché par la pauvreté monétaire (seuil 60%) et par la privation matérielle sévère (4 privations sur 9) et par une très faible intensité de travail.

<sup>(3)</sup> sur le champ restreint aux moins de 60 ans, qui correspond à ce que diffuse Eurostat, le taux est de 8,3 %.

<sup>(\*)</sup> Les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).